

Conditions générales

1. Les événements de piste visent à permettre aux participants à améliorer leurs compétences de conduite sur un circuit fermé, avec la sécurité au premier plan. Le circuit est une piste de course. Toutefois, l'événement ThEvent a pour but de divertir les participants et d'améliorer leurs compétences uniquement, et non pas d'aller le plus vite possible. Il est strictement interdit de faire la course avec d'autres participants.
2. **Conditions pour tous les participants :**
 - a. Tous les participants doivent avoir entièrement rempli le formulaire de candidature avant d'entrer sur le circuit.
 - b. Les participants doivent avoir payé la totalité des frais avant d'entrer sur le circuit.
 - c. Le paiement doit être reçu dans les deux semaines pour les réservations effectuées en ligne, sans quoi la réservation sera annulée.
 - d. Tous les participants doivent signer une exonération de responsabilité avant d'entrer sur le circuit.
 - e. Tous les participants doivent assister à la réunion destinée aux conducteurs avant d'entrer sur le circuit.
 - f. Tous les participants doivent posséder un permis de conduire européen valable. Si le participant ne possède pas de permis de conduire valable, veuillez contacter ThEvent.
 - g. Tous les participants doivent être propriétaires du véhicule qu'ils conduisent. Dans le cas contraire, ils doivent avoir passé un accord avec le propriétaire de la voiture pour pouvoir l'utiliser lors de l'événement ThEvent. Cet accord doit être prouvé à l'organisateur (The Event A.G.) avant d'entrer sur le circuit.
 - h. Tous les participants doivent porter les bracelets appropriés (fournis par l'organisateur, The Event A.G.) au poignet avant d'entrer sur le circuit.
 - i. Toutes les voitures doivent être couvertes par une assurance responsabilité civile minimum légale (d'un million d'Euros).
 - j. L'organisateur (The Event A.G.) a le droit d'autoriser les voitures non certifiées sur les voies publiques, mais les propriétaires doivent fournir une preuve d'assurance responsabilité civile sur la voiture avant l'événement ThEvent (même une assurance à court terme).
 - k. La sécurité de toutes les voitures doit être vérifiée avant l'événement ThEvent.
 - l. L'organisateur (The Event A.G.) se réserve le droit de refuser l'entrée à n'importe quel participant, sans explication.
3. **Assurance :**
 - a. Aucun participant n'est assuré contre les risques liés à l'événement ThEvent.
4. **Sécurité :**
 - a. Tous les participants doivent porter une ceinture de sécurité et un casque.
 - b. Tous les participants doivent obéir au personnel de la société organisatrice (The Event A.G.). En cas de non-respect des consignes, les participants seront exclus de l'événement ThEvent sans aucune compensation.
 - c. Tous les passagers doivent également porter une ceinture de sécurité et un casque, et doivent également signer le formulaire d'exonération de responsabilité fourni par l'organisateur (The Event A.G.) avant d'entrer sur le circuit.
 - d. Aucun participant ne doit être sous l'influence de l'alcool avant d'entrer sur le circuit.

- e. Aucun participant de moins de 14 ans n'est autorisé ni sur la voie des stands, ni sur le circuit. Ils ne peuvent donc pas non plus être passagers d'une voiture.
- f. Toutes les voitures doivent disposer du crochet de dépannage et d'un extincteur en bon état de marche.

5. Identification des voitures :

- a. Tous les participants se verront remettre par l'organisateur (The Event A.G) des numéros qui doivent être placés sur les voitures avant d'entrer sur le circuit.
- b. Tous les participants se verront remettre par l'organisateur (The Event A.G) des numéros de groupe qui doivent être placés sur le pare-brise des voitures avant d'entrer sur le circuit.

6. Annulation :

- a. En cas d'annulation de l'événement ThEvent plus de 60 jours à l'avance, le participant recevra le remboursement intégral moins 50 Euros de frais administratifs.
- b. En cas d'annulation de l'événement ThEvent entre 60 et 30 jours à l'avance, le participant sera remboursé la moitié du paiement moins 50 Euros de frais administratifs.
- c. En cas d'annulation de l'événement ThEvent moins de 30 jours à l'avance, le participant ne recevra aucune compensation.
- d. Si, pour quelque raison que ce soit, l'organisateur (The Event A.G.) doit annuler l'événement ThEvent, aucun remboursement ni aucune compensation ne sera remise aux participants.

Exonération de responsabilité :

L'organisateur (The Event A.G.) et toutes les personnes associées à l'organisateur ne peuvent être tenus responsables pour tout dommage subi sur le circuit, ses installations, le participant, le passager, le(s) invité(s) du participant ou la(les) voiture(s) du participant.

Tous les participants ayant signé les formulaires de participation et d'exonération de responsabilité acceptent de participer à l'événement ThEvent en sachant qu'ils détiennent, seuls, la responsabilité civile et criminelle pour tout danger associé à l'événement ThEvent ou pour tout dommage pouvant être provoqué par les voitures.

Le signataire accepte que tous ses bénéficiaires doivent également obéir à cet accord de responsabilité pour tout dommage qu'il peut entraîner, garantissant ainsi que l'organisateur (The Event A.G.) ne peut être tenu responsable.

Le signataire reconnaît que l'organisateur (The Event A.G.) ne peut être tenu responsable de tout dommage que le participant peut entraîner ou provoquer pendant l'événement ThEvent. Par conséquent, tous les dommages entraînés par le participant doivent être entièrement payés par le participant ou sa compagnie d'assurance, et ne peuvent être payés par l'organisateur (The Event A.G.) de quelque façon que ce soit, y compris les frais d'inscription payés pour l'événement ThEvent.

Transport:

Transport avec remorque classique : L'Organisateur (The Event) se réserve les droit de change votre véhicule dune remorque ouverte classique vers une remorque fermer. Dans ce cas le client est avertie minimum 30 jour avant l'événement des cout possible.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DROITS D'AUTEUR :

L'organisateur (The Event A.G.) se réserve le droit d'utiliser tous les documents audiovisuels acquis pendant n'importe quel événement organisé à ses propres fins commerciales ou promotionnelles, et de les distribuer à des tiers, notamment les médias.

Aucun participant ne sera autorisé à utiliser les documents audiovisuels autrement qu'à des fins privées ou personnelles.

Protection des données :

Toutes les données du participant remises à l'organisateur (The Event A.G.) sont fournies à des fins d'inscription. Ces informations seront ensuite stockées et utilisées uniquement dans le cadre d'une base de données clientèle pour la société The Event A.G.